

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD16

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

I. – Compléter l’alinéa 13 par les mots :

« réel immobilier littoral » ;

II. – En conséquence, compléter l’alinéa 37 par les mots :

« réel immobilier littoral » ;

III. – En conséquence, compléter l’alinéa 55 par les mots :

« du bail réel immobilier littoral ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.